

Les Régionales en Lorraine

Châtenois-les-Forges

La mairie n'affranchira plus son courrier

Par L'Est Républicain - 02 juil. 2021 à 17:37 - Temps de lecture : 1 min



Les agents de la mairie, comme le comptable Jean-Baptiste Weill, n'auront plus à gérer l'affranchissement des courriers.

Le personnel administratif de la mairie n'aura plus à gérer l'affranchissement manuel du courrier. Le conseil municipal a autorisé le maire, Mélanie Welklen-Haoatai, à signer une convention avec la Poste, et la souscription d'un contrat annuel dénommé « Affranchigo forfait ». Dans la pratique, à partir du 1er août, le facteur de la Poste assurera la récupération et l'affranchissement du courrier de la mairie. La prestation d'un montant forfaitaire de 41 € par mois concerne 319 plis, lettres vertes et les frais de gestion compris.

Le coût des colis et des recommandés restera à la charge de la mairie.

Politique

Châtenois-les-Forges

